





FORMULAIRE DE DECLARATION D'INTENTION : CERTIFICAT DE TRANSPORTEUR AERIEN

R5-CAT-F1

Règlement d'exécution (UE) n°965/2012 modifié déterminant les exigences techniques et les procédures administratives applicables aux opérations aériennes conformément au règlement (UE) n°2018/1139 du Parlement européen et du Conseil

Ce formulaire est destiné aux futurs postulants à un Certificat de Transporteur Aérien (CTA) AIROPS.

Informations et coordonnées de l'exploitant

Il s'agit ici, de déclarer ses intentions d'obtention d'un CTA auprès de la DSAC en lui communiquant les premières informations préalablement à la demande officielle accompagnée d'un dossier complet.

Nous vous invitons à consulter le « <u>Guide d'instruction d'une demande de certificat de transporteur aérien - Règlement (UE) n°965/2012</u> » sur le site du ministère pour plus d'informations.

II IIIIOI	mations et e	Joorao	mices de l'exploi	tarre	
Nom officiel					
Nom commercial si différent					
	Adresse du principal établissement				
N° voie	Exte	ension		Boîte postale	
Nom de voie					
Code postal	Loca	calité			
N° de téléphone				Site internet (facultatif)	
Adresse électronique					





2. Organisation

Chaîne de responsabilité							
Fonction	Nom(s)	Prénom(s)	Date de recrutement	CV joint			
Cadre responsable							
Responsable de la surveillance de conformité							
Responsable de la gestion de la sécurité							
Responsable désigné opérations vol							
Responsable désigné formation des équipages							
Responsable désigné opérations sol							
Responsable désigné maintien de navigabilité							

3. Calendrier	
Date envisagée pour le dépôt de la demande formelle du CTA accompagnée du dépôt du dossier complet	
Date envisagée pour le lancement de l'exploitation	
Description des principaux points et étapes du calendrier à venir (par exemple : dépôt des dossier de demande (MANEX notamment) ; réception des aéronefs ; QT des équipages ; dépôt du dossier pour l'obtention de la licence d'exploitation ; lancement de l'exploitation e commercial etc)	début du SADE ;





	nvisagées						
Opérations d'un point A vers un point A			A vers B				
Type d'exploitation	Opérations de transport de fret		Opérations de transport de passagers				
			operations as managers as passages.				
Types d'aéronefs							
envisagés							
				'			
	EUR		MID/ASIA				
	AFI		NAT				
7	PAC		SAM				
Zone d'exploitation	CAR		NAM				
	Monde			·			
	Autres						
	Bases o	pérationn	elles				
Listes des	bases opérationnelles		Types d'opérations				
Régime de vol	IFR		VFR				
Régime de vol	IFR		VFR				
Régime de vol	IFR Marchandises Dangereuses		Opérations par faible visibilité				
Autorisations,	Marchandises Dangereuses RVSM PBN complexe ¹		Opérations par faible visibilité ETOPS NAT HLA				
	Marchandises Dangereuses RVSM PBN complexe ¹ SET-IMC		Opérations par faible visibilité ETOPS NAT HLA NVIS				
Autorisations, agréments ou	Marchandises Dangereuses RVSM PBN complexe ¹ SET-IMC Hélitreuillage		Opérations par faible visibilité ETOPS NAT HLA				
Autorisations, agréments ou	Marchandises Dangereuses RVSM PBN complexe ¹ SET-IMC		Opérations par faible visibilité ETOPS NAT HLA NVIS				
Autorisations, agréments ou approbations	Marchandises Dangereuses RVSM PBN complexe ¹ SET-IMC Hélitreuillage Autres	s / agrém	Opérations par faible visibilité ETOPS NAT HLA NVIS HEMS				
Autorisations, agréments ou approbations	Marchandises Dangereuses RVSM PBN complexe ¹ SET-IMC Hélitreuillage		Opérations par faible visibilité ETOPS NAT HLA NVIS HEMS				
Autorisations, agréments ou approbations	Marchandises Dangereuses RVSM PBN complexe ¹ SET-IMC Hélitreuillage Autres	Part-2	Opérations par faible visibilité ETOPS NAT HLA NVIS HEMS				
Autorisations, agréments ou approbations Part-CAMO / CAO	Marchandises Dangereuses RVSM PBN complexe ¹ SET-IMC Hélitreuillage Autres	Part-2	Opérations par faible visibilité ETOPS NAT HLA NVIS HEMS ents intégrés à l'exploitant 1 / DOA				

¹ Cela correspond aux RNP AR APCH ou RNP 0.3 Hélicoptère





5. Aéronefs envisagés à la délivrance du CTA et durant la première année d'exploitation

Merci de remplir cette section en indiquant les aéronefs qui sont envisagés d'entrer en liste de flotte à la délivrance du CTA ainsi que durant la première année d'exploitation.

Constructeur				
Type / classe				
Masse maximale au décollage (t)				
Immatriculation (ou no envisagé)	mbre d'aéronef c	lu type		
Date de réception prévue		Aéronef neuf?	Si non, indiquer provenance	
Constructeur				
Type / classe				
Masse maximale au décollage (t)				
Immatriculation (ou no envisagé)	mbre d'aéronef c	lu type		
Date de réception prévue		Aéronef neuf?	Si non, indiquer provenance	
Constructeur				
Type / classe				
Masse maximale au décollage (t)				
Immatriculation (ou no envisagé)	mbre d'aéronef d	lu type		
Date de réception prévue		Aéronef neuf?	Si non, indiquer provenance	
Constructeur				
Type / classe				
Masse maximale au décollage (t)				
Immatriculation (ou no envisagé)	mbre d'aéronef d	lu type		
Date de réception prévue		Aéronef neuf?	Si non, indiquer provenance	
Champ libre				







6	Éaui	nage	(e)	de	lancer	nent
U. .	_qui	paye	9	ue i	ancei	HEIR

Fonction	Nom(s) et prénom(s) – Date de recrutement	CV joint
Equipage(s) de lancement		
Formateur(s) / TRI		
Examinateur(s) / TRE		

7. Éléments nécessaires au calcul de la redevance d'exploitant aérien

Les actions d'instruction, de certification et de surveillance d'exploitant aérien sont soumises au paiement d'une redevance à la DGAC dont les modalités de calcul sont définies par arrêté (article 5).²

Afin de disposer des éléments nécessaires au calcul de cette redevance, il est attendu de la part de l'exploitant les données suivantes, qui doivent être cohérentes avec le plan d'affaires établi par l'exploitant et communiqué, le cas échéant, à la DGAC dans le cadre du dossier de demande de la licence de transporteur aérien requise au titre du règlement (CE) n°1008/2008 du Parlement européen et du Conseil du 24 septembre 2008 établissant des règles communes pour l'exploitation de services aériens dans la Communauté.

Nombre de passagers embarqués au départ du territoire national pendant une période de douze mois	
Masse, exprimée en tonnes, de fret ou de courrier embarqués	
au départ du territoire national, pendant une période de douze mois	

En cas de vol exploité en franchise, de vol affrété, de vol en partage de codes, en cas d'arrangement de réservation de capacité, de service conjoint ou de service assuré par un aéronef loué, les passagers embarqués sont comptés par le transporteur dont le numéro de vol est utilisé aux fins du contrôle de la circulation aérienne.

En ce qui concerne les aéronefs prévus d'être exploités, ce sont les données de la section 5 du présent formulaire qui seront prises en compte.

² https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000457102





8. Validation du	document				
Je soussigné,					
, cadre responsable, déclare que les informations ci-dessus sont exactes.					
Fait à		Le			
Signature					